



# Franc-parler

Le journal de l'Union démocratique du centre

## Révision de l'AC 3

7 milliards de dettes, ce n'est pas tolérable.



## Sécurité 13

Le conseiller fédéral Ueli Maurer au sujet des coûts de la sécurité.



## Foulard 15

Le conseiller d'Etat Stefan Kölliker s'exprime sur le foulard.



Pour tous vos imprimés



**Zofinger Tagblatt AG**  
Medien- und Printunternehmen  
Zofinger Tagblatt AG, 4800 Zofingen  
Tel. 062 745 93 93, www.ztonline.ch

# L'UDC se bat contre le droit de vote des étrangers

Dans plusieurs cantons, l'UDC se bat actuellement contre l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des étrangers au niveau communal et cantonal. La naturalisation est le couronnement de l'intégration. À partir de là, le naturalisé a le droit de participer aux votations. Le droit de vote est indissociable de la naturalisation.

Dans le canton de Berne, on vote le 26 septembre sur une initiative qui souhaite accorder aux communes le droit d'introduire le droit de vote pour les étrangers. Dans le canton de Bâle-Ville, les citoyens se prononceront le 26 septembre sur l'initiative «Droit de vote et d'élection pour les migrantes et migrants». Le texte soumis au vote veut accorder le droit de vote à tous les étrangers vivant dans le canton depuis au moins cinq ans. Un contre-projet du gouvernement est soumis au vote, il prévoit que les migrantes et migrants ont le droit de voter s'ils ont vécu en Suisse 10 ans sans interruption et sont domiciliés dans le canton de Bâle-Ville. Ces personnes n'auraient par ailleurs que le droit d'élire et non d'être elles-mêmes élues dans des fonctions publiques.

Les Vaudois devront se prononcer dans les semaines à venir sur le droit de vote et d'éligibilité des étrangers en matière cantonale. Dans le canton de Vaud, où les étrangers ont déjà le droit de vote et d'éligibilité en matière communale, l'introduction de cette mesure avait conduit au renforcement des majorités de gauche à la tête des villes vaudoises.

L'UDC dans les cantons de Berne, Bâle-Ville et Vaud s'engage pour empêcher ce type d'ingérence. Les

immigrés ne reçoivent les droits démocratiques que s'ils sont bien intégrés et ont déployé des efforts actifs en vue d'obtenir la citoyenneté suisse. **Les Jeunes UDC du canton de Bâle-Ville l'affirment sans détour sur leur affiche : Non à l'ingérence étrangère !**





# L'UDC s'est décidée

Il est grand temps que nous autres Suisses et Suissesses puissions voter le 28 novembre 2010 sur l'initiative populaire UDC pour le renvoi des criminels étrangers (initiative sur le renvoi). Dans son contrat avec le peuple, l'UDC a fait les trois promesses suivantes :

Nous ne voulons pas adhérer à l'Union européenne.

Nous voulons renvoyer les étrangers criminels.

Nous voulons une baisse des impôts pour tous.

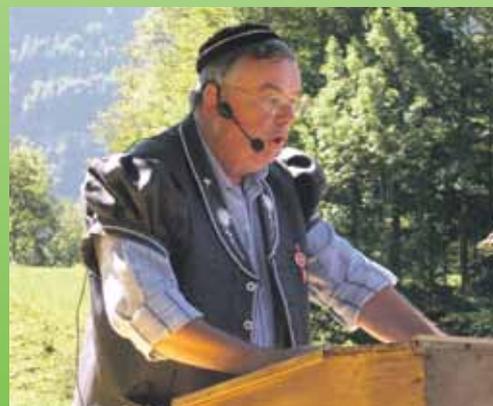


Les plus de 666'000 électrices et électeurs qui ont voté UDC justement sur la base de ces promesses sont aujourd'hui massivement sous-représentés au Conseil fédéral.

C'est le Conseil fédéral qui continue de maintenir à Bruxelles la demande d'adhésion à l'UE. C'est le Conseil fédéral qui ne veut pas renvoyer les étrangers criminels, qui se plie ainsi une fois de plus devant le droit

étranger et qui poursuit la politique de dorlotage des auteurs d'infractions de ces dernières années. C'est encore le Conseil fédéral qui a demandé l'augmentation de la TVA, des taxes CO2 etc. et appelle donc une fois de plus la classe moyenne – nous tous – à passer à la caisse. Comme vous pouvez le voir, les électrices et électeurs de l'UDC, vous tous, nous tous, ainsi que nos convictions, sont sous-représentés sur toute la ligne au Conseil fédéral. C'est la raison pour laquelle la fraction UDC a décidé de se présenter pour les élections de remplacement du Conseil fédéral et de faire valoir le droit de l'UDC à un deuxième siège au Conseil fédéral, conformément au principe de la concordance.

La direction du parti a examiné les propositions qui lui sont parvenues pour ces élections du 22 septembre 2010. Plusieurs personnes ont été annoncées



et seraient prêtes à accepter une telle élection. La direction du parti propose à la fraction la désignation du conseil-

ler national Jean-François Rime. Avec Jean-François Rime, on peut recommander au Parlement une personnalité entreprenante et forte avec



une grande expérience de direction. Venant du canton pont de Fribourg, Jean-François Rime est membre du Parlement fédéral depuis 2003. En sa qualité d'entrepreneur qui a réussi et de patron de trois entreprises employant plus de 100 collaborateurs, il apporte au Conseil fédéral la compétence technique, économique et entrepreneuriale dont il a urgemment besoin.

Toni Brunner  
Président de l'UDC Suisse

# OUI à l'assainissement de l'assurance chômage

Le déficit de l'AC est de près de 7 milliards de francs, et ses dépenses augmenteront encore globalement de 3,2 milliards de francs en 2011. Ces chiffres sont alarmants et appellent à l'action. En votant OUI à l'assainissement de l'assurance chômage, vous contribuez à freiner l'accroissement continu des charges de l'AC.



par Sylvia Flückiger-Bäni, conseillère nationale, Schöftland (AG)

**L**a révision de l'AC vise un rééquilibrage des charges et des produits de l'assurance chômage et une réduction de ses dettes. Les partis bourgeois et les employeurs sont favorables au projet, la gauche et les syndicats lui sont opposés. En votant OUI à l'assainissement de l'AC, on permet le maintien de l'AC. Dans ce domaine également, nous devons être conscients de ce que nous sommes en train d'utiliser l'argent des générations futures, comme nous le faisons déjà avec l'AVS, l'AI et les APG).

## Plus de déductions sur le salaire = moins d'argent dans le portemonnaie

Le déficit de l'AC va atteindre 7 milliards de francs. Le Conseil fédéral a légalement la compétence, si l'endettement est de 6 milliards, d'augmenter le prélèvement sur le salaire de 0,5%, ce qui représente à peu

près 1,4 milliard de francs au total. Mais ce n'est pas la seule charge pour le salarié. Pour garantir les rentes de maternité, il faut encore 600 millions de francs. Et en même temps, l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée de 0,4%, ou 1,2 milliard de francs, en vue du prétendu assainissement de l'AI, entre simultanément en vigueur.

En d'autres mots : en 2011, la charge augmente de 3,2 milliards de francs, sans que les problèmes des assurances sociales soient véritablement réglés. Il est donc nécessaire de procéder à des corrections aussi du côté des dépenses.

## Correction des dépenses de l'AC

Le projet de révision prévoit ce qui suit: une période d'attente plus longue et dépendante du revenu pour des personnes qui n'ont pas d'obligation d'entretien. Un maximum de 260 jours d'allocations pour les personnes de moins de 25 ans sans obligations d'entretien. Une suppression de la prise en compte de la durée de contribution pendant la participation à des programmes d'occupation pour créer un nouveau droit aux allocations. La réduction du plafond pour les programmes d'occupation. Pas de prise en compte des versements de

compensation dans le calcul du gain assuré dans la période cadre suivante. L'adaptation de la durée de perception des indemnités à la durée de contribution. L'abandon des mesures spéciales pour les régions particulièrement touchées par le chômage.

En cas de OUI à l'assainissement de l'AC des économies d'environ 620 millions par an peuvent être réalisées. En outre une contribution de solidarité sera introduite sur les revenus de 126'000 à 315'000 francs, à hauteur de 1%. La Confédération et les cantons devront contribuer davantage au financement des programmes d'occupation. L'ensemble des mesures se chiffrera à près de 650 millions de francs. En ce qui concerne la déduction sur les salaires, Le projet prévoit maintenant une hausse de 0,2% seulement, au lieu de 0,5%.

## Davantage de déductions sur les salaires en cas de non

Les conséquences d'un éventuel rejet de ce projet seraient fatales. La déduction sur les salaires serait augmentée à 2,5%, soit plus que doublée et les économies décidées par le Parlement ne pourraient pas être mises en œuvre.

**La Suisse dispose d'institutions sociales excellentes. Pour pouvoir les maintenir à l'avenir, il faut absolument voter OUI à l'assainissement de l'AC !**

Votation du 26 septembre 2010:

**Oui à la révision de l'assurance chômage**

Plus d'infos: [www.udc.ch](http://www.udc.ch)





Plus pour votre argent

www.kia.ch

# NOUVEAU: MODÈLES SPÉCIAUX \_seven

## AVEC 7 ANS DE GARANTIE!

Par rapport aux modèles Basic, les modèles spéciaux limités «seven» offrent un supplément d'équipement d'une valeur de CHF 4 150.- proposé au prix de CHF 1 787.- seulement!



CEE'D\_SEVEN  
CHF **22 777.-**



VENGA\_SEVEN  
CHF **22 777.-**

**Sécurité:** ABS, répartiteur de la force de freinage EBD, assistance au freinage BAS, programme de stabilité ESC, contrôle de traction TCS, aide au démarrage en côte HAC, 6 airbags.

**Economie:** cee'd 1.4 L CVVT avec Start-Stop autom. (ISG) 132 g/km de CO<sub>2</sub> (sw 135 g/km de CO<sub>2</sub>), 5,5 l de consom. mixte seulement (sw 5,7 l), cat. de rendement énergétique A. Venga 1.4 L CVVT 90 ch avec Start-Stop autom. (ISG) 136 g/km de CO<sub>2</sub>, et 5,9 l de consom. mixte seulement! Cat. de rendement énergétique B (CRDi A).

**Volume de chargement:** cee'd\_sw jusqu'à 1 664 l, Venga jusqu'à 1 341 l.

**Motorisation:** cee'd\_seven, cee'd\_seven\_sw et Venga\_seven avec 1.4 L CVVT 90 ch.

**Garantie:** 7 ans de garantie d'usine!\*

**Equipement modèles spéciaux «seven»:**

climatisation, lève-vitres élect., rétroviseurs ext. couleur carrosserie élect./chauffants, verrouillage central avec télécommande/alarme antivol, prise iPod, dispositif mains libres Bluetooth avec radio et commande au volant, feux antibrouillards av, appuie-tête actifs, siège conducteur réglable en hauteur, pare-soleil (conducteur et passager av) avec miroir de courtoisie éclairé, spots de lecture av, Safety-Bag.

Options supplémentaires: jantes en alliage léger Veloce et peinture métallisée.

**Venga\_seven aussi avec moteurs 1.6 L CVVT ou 1.6 L CRDi.**



CEE'D\_SEVEN\_SW  
CHF **23 777.-**



\* 7 ans de garantie d'usine sur toutes les voitures de tourisme (avec limitation à 150 000 km, dont les 3 premières années sans limitation de kilométrage)

+ 7 ans de garantie de mobilité: assistance en urgence, remorquage, véhicule de remplacement, frais de logement et de voyage.

Consommation mixte l/100 km (cat. de rendement énergétique, CO<sub>2</sub> g/km) - moyenne de tous les véhicules neufs 188 g/km - cee'd 1.4 L 5,5 (A, 132) cee'd\_sw 1.4 L 5,7 (A, 135) Venga 1.4 L 5,9 (B, 136) Venga 1.6 L 6,2 (B, 144) Venga 1.6 L CRDi 4,5 (A, 119). Prix nets recommandés, TVA incluse.

KIA Motors SA  
5745 Safenwil  
Tél. 062 788 88 99

HvS Forch

# L'UDC a droit à un second siège au Conseil fédéral

Un tiers de la population, celui que représente l'UDC, est aujourd'hui sous-représenté au gouvernement. En sa qualité de parti comptant le plus grand nombre d'électeurs, l'UDC est de ce fait clairement le parti le plus légitimé à prétendre à deux sièges au Conseil fédéral. La fraction a décidé, le 16 août, de se lancer avec sa propre candidature dans les élections de remplacement de la session d'automne.



par Caspar Baader, conseiller national, président du groupe parlementaire, Gelterkinden (BL)

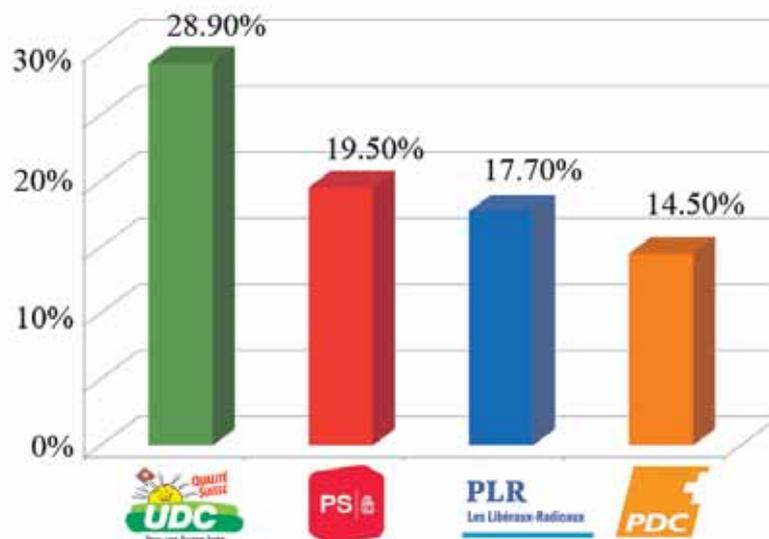
Quatre conseillers fédéraux démissionnaires en une seule législature, telle est la conséquence du piètre état du gouvernement. Toutes ces démissions ont été données contre le gré des intéressés, en raison d'une exécution insatisfaisante des mandats et/ou suite à une pression extérieure en ce sens. La capacité du gouvernement à fonctionner est mise en cause depuis longtemps. Cependant, une raison plus profonde à cette situation est la dégradation des élections au Conseil fédéral, qui se sont muées en jeu indigne. Afin de rendre à ces élections le sérieux qu'elles méritent, l'UDC a lancé l'initiative pour l'élection du Conseil fédéral par le peuple.

Pour l'UDC, la crise du Conseil fédéral est une crise de l'élection des conseillers fédéraux. La concordance a été détruite en 2007 et n'a jamais été restaurée depuis.

**Les électeurs UDC doivent être représentés de manière adéquate**

Le tiers de la population représenté par l'UDC et les idéaux suivants sont aujourd'hui sous-représentés au Conseil fédéral: L'UDC veut une Suisse indépendante et est décidée à empêcher une adhésion à l'UE. Elle veut l'expulsion des étrangers criminels et exige une baisse des impôts pour tous.

Avec son électorat représentant 28,9% des voix, l'UDC est le parti majoritaire. Elle est suivie du PS, dont la part est de 19,5 %, du PLR avec ses 17,7 % et du PDC, 14,5 %. Les électeurs de l'UDC ont le droit, VOUS avez le droit, d'être représentés comme il se doit au Conseil fédéral. Ceci ne peut



*Ce graphique démontre clairement que l'UDC a droit à un second siège au Conseil fédéral.*

être réalisé qu'au moyen d'un deuxième siège de conseiller fédéral.

L'UDC considère que la double démission de Moritz Leuenberger et de Hans-Rudolf Merz est l'occasion

idéale de discuter de la composition du gouvernement, également au-delà de 2011, avec le PS, le PLR et le PDC. C'est la raison pour laquelle elle a invité ces partis à une table ronde, laquelle a été refusée par les autres partis.

**La concordance est synonyme de stabilité accrue**

Les années 1959-1999 et 2003-2007 étaient des périodes de concordance, c'est-à-dire que les trois plus grands partis avaient droit à deux sièges, le quatrième à un siège et ce, malgré leurs différentes orientations politiques. Cette concordance apportait non seulement la stabilité à la Suisse mais conférait aussi au Conseil fédéral le pouvoir de diriger le pays. La crise gouvernementale des deux dernières années et demie peut être attribuée à l'absence de cette concordance. Restaurer la concurrence rendrait au gouvernement sa stabilité passée, requise de toute urgence.

L'UDC représente les idéaux de près de 30 % des électeurs. L'UDC présentera un candidat issu de ses rangs lors de chaque nouvelle élection au Conseil fédéral, car elle est la plus légitimée, en vertu du

principe de concordance, à prétendre à un deuxième siège au Conseil fédéral. Le 22 septembre, le Parlement décidera de rendre ou non à la Suisse cette concordance, en attribuant à nouveau deux sièges à l'UDC.

# Eviter

## une hausse trop forte

### des cotisations salariales



En cas de rejet de la nouvelle assurance chômage, les cotisations salariales augmenteront de 0,5 point. Conséquence: les travailleurs verront leur salaire mensuel diminuer dès le 1er janvier 2011! Selon le revenu, la baisse atteindra plusieurs centaines de francs, voire jusqu'à mille francs. Et cela alors que les primes d'assurance maladie, les impôts et les taxes augmentent...

**Oui à l'assurance chômage**

**Car avec la nouvelle assurance chômage  
il vous restera davantage pour vivre  
à la fin du mois!**

Le 26 septembre: **Assurance  
chômage sûre**

# Oui

# Consultation populaire: bilan intermédiaire

**Fin juillet, l'UDC a lancé la consultation populaire sur la politique des étrangers et de l'asile. Le retour est énorme! Nous comptons à ce jour déjà, un bon mois après l'envoi du journal, 45'000 réponses et près de 1200 nouveaux membres. Ce succès de la consultation populaire montre que le peuple suisse n'est pas satisfait de la situation actuelle en matière de politique d'asile et de gestion de l'immigration.**

Les réponses se composent de 22'000 questionnaires renvoyés par courrier et de 23'000 questionnaires remplis en ligne. De nombreux opposants à la politique de consultation signalent qu'aucun questionnaire n'émanait de voix critiques. Il n'y a aucun risque que seuls des membres ou sympathisants de l'UDC aient pu prendre part à la consultation. Sur 15 % des questionnaires reçus, les gens expriment qu'il n'y aurait aucun problème dans la politique relative à l'asile et aux étrangers. L'UDC se félicite par ailleurs grandement de l'inscription de 1'200 nouveaux membres, des centaines de petits dons reçus et des plus de 3'500 demandes d'informations supplémentaires sur le parti.

Le sondage ayant été distribué à tous les ménages suisses, l'éventail des réponses est nuancé. Près d'un quart des participants expriment non seulement leur accord pour différentes mesures proposées mais indiquent en plus leurs propres propositions. Le fait que l'UDC ait mis le doigt sur le cœur des préoccupations de la population et qu'elle ait permis aux gens, grâce à sa consultation populaire, d'exprimer directement leurs inquiétudes irrite naturellement ses opposants politiques. Des voix se sont élevées des rangs du PLR pour accuser l'UDC de manipulation. L'UDC aurait sciemment écarté les statistiques de l'année 2009 parce que l'immigration aurait drastiquement reculé cette année-là. C'est faux !

L'UDC s'est basée sur les chiffres de l'Office fédéral de la statistique. Deux jours après la critique faite à l'UDC par le PLR, l'OFS a publié les chiffres 2009. Or, même en 2009, année marquée par la crise économique ainsi que l'augmentation du chômage, on a

Observés de plus près, les reproches des opposants se révèlent davantage n'être que des tentatives de prendre eux-mêmes à nouveau la parole sur le thème des étrangers, car leurs arguments sont tout sauf solides. En matière de politique d'asile et d'immigration, il existe un urgent besoin d'agir, c'est ce que montrent les réponses au questionnaire. Nombreux sont ceux qui ne se reconnaissent plus dans leur propre pays. Violence, dealers et grossièretés sont désormais quotidiens et il n'est pas rare que les étrangers en soient responsables. Les formulaires renvoyés ont permis de savoir là où le bât blesse vraiment: le peuple exige le renvoi systématique des étrangers auteurs d'infractions. Ceux qui ne respectent pas nos lois doivent, de l'avis de nombreux Suisses et Suissesses, quitter notre pays. C'est exactement ce qu'exige l'initiative UDC pour le renvoi, sur laquelle nous voterons le 28 novembre 2010. Seul un OUI à l'initiative sur le renvoi apportera davantage de sécurité à la Suisse !

Pour l'UDC, cette enquête indique que le peuple voit un besoin d'agir dans la politique à l'égard des étrangers et de l'asile. Elle apporte de nouvelles pistes pour des interventions et projets en la matière. L'inquiétude de la population doit être prise au sérieux et l'UDC est le seul parti à lui offrir la possibilité de participer à la discussion afin d'élaborer des solutions durables.



enregistré en Suisse une immigration record de 160'600 personnes (solde immigration/émigration: +74'600), dont 138'000 étrangers. 2009 a connu la troisième plus forte immigration des 40 dernières années! De plus, en 2009, plus de 43'000 personnes ont été naturalisées et le nombre de frontaliers a atteint le record absolu de plus de 214'000 personnes. Les chiffres démontrent que, malgré une phase d'accroissement du chômage, une foule de travailleurs accompagnés de leurs familles a immigré en Suisse et qu'ils y restent en temps de crise. Ces faits montrent qu'avec la libre circulation des personnes, la Suisse a perdu le contrôle de son immigration.

## 8 Initiative pour le renvoi

# Renvoyer les étrangers criminels

**Il est démontré depuis longtemps que le droit pénal actuel, une justice pénale trop laxiste et nos établissements pénitentiaires confortables n'ont plus d'effet dissuasif et ne parviennent pas à juguler l'augmentation de la criminalité étrangère. La priorité doit ainsi être accordée au renvoi systématique des criminels étrangers. L'acceptation de l'initiative UDC pour le renvoi permet d'atteindre ce but.**



*par Me Dieter Hierholzer, spécialiste en droit économique, ancien juge pénal et civil*

Les étrangers qui se rendent coupables d'infractions graves ou abusent de l'aide sociale doivent, une fois leur peine purgée, être renvoyés et interdits d'entrée en Suisse. L'initiative améliore la sécurité juridique en veillant à ce que la question du renvoi ne relève plus de l'appréciation des autorités judiciaires mais qu'elle doive impérativement être prononcée dès lors que les conditions légales sont réunies. L'initiative sur le renvoi ne viole ni le droit international ni le droit européen, elle est conforme aux accords bilatéraux sur la libre circulation des personnes.

Le 28 novembre, le citoyen devra décider s'il souhaite accepter l'initiative populaire de l'UDC ou le contre-projet direct du Parlement fédéral. Le contre-projet présente toute une série de graves inconvénients, notamment les suivants :

Le catalogue d'infractions de l'initiative comprend essentiellement les homicides intentionnels, le viol, d'autres infractions sexuelles graves et d'autres infractions violentes telles que le brigandage, le trafic de drogue ou les effractions. Le législateur peut

préciser les éléments constitutifs ou ajouter d'autres infractions pénales. La commission de ces infractions entraîne impérativement le renvoi. À l'inverse, le catalogue d'infractions du contre-projet ne contient qu'une liste exhaustive des infractions pénales qui conduisent au renvoi ; il y manque les actes d'ordre sexuel et la contrainte sexuelle

Alors que l'initiative prévoit une obligation pour l'autorité compétente de prononcer contre un étranger renvoyé une interdiction d'entrée sur le territoire suisse de 5 à 15 ans, le contre-projet ne contient aucun délai minimal pour l'interdiction d'entrée en Suisse. Le contre-projet prévoit que la décision sur le renvoi et l'expulsion ainsi que le retrait de l'autorisation de séjour doit être prise « dans le respect des droits fondamentaux et des principes de base de la Constitution et du droit international, en particulier dans le respect du principe de proportionnalité ». Cette disposition offre aux autorités une trop grande liberté d'appréciation. Ce renvoi aux droits fondamentaux et aux principes généraux du droit international permet aux autorités d'exécution une interprétation libre au profit des criminels étrangers. Les renvois pourraient être bloqués par le biais de recours. Une telle pratique n'apporterait aucune amélioration à l'insupportable situation. Une pratique systématique en matière de renvoi ne serait plus possible.

Enfin, l'article du contre-projet relatif à l'intégration est purement et sim-

plement une erreur. Il n'y a aucune raison d'associer la problématique du renvoi à la question de l'intégration. Cette disposition viole le principe de l'unité de la matière, de sorte qu'un vote différencié est exclu. L'article sur l'intégration contient de nombreux défauts quant à son contenu. Il contient d'une part des déclarations d'intention sans valeur juridique, pour la plupart banales ou inexactes voire incompréhensibles en jargon politique à la mode («s'efforce de mener une existence responsable et qu'il vive en accord avec la société» ou «La promotion de l'intégration vise à créer des conditions favorables permettant à la population étrangère de disposer des mêmes chances que la population suisse pour ce qui est de la participation à la vie économique, sociale et culturelle.»); d'autre part, cet article constitutionnel est dangereux, car il fait de l'intégration une obligation étatique. On peut facilement percevoir qu'une telle intervention étatique entraînera un onéreux gonflement de la bureaucratie fédérale, cantonale et communale, sans mentionner les nouveaux champs d'activité de l'industrie sociale. Il est à craindre que cet article sur l'intégration anéantisse tous les efforts investis pour le renvoi systématique des criminels étrangers. L'attribution à la main publique de nouvelles obligations liées à l'intégration crée un droit subjectif correspondant pour l'étranger. En pratique, tout renvoi pourrait être contesté en justice au motif que la commune de domicile n'aurait pas offert de conditions cadre suffisantes pour l'intégration.

# OUI à l'initiative pour le renvoi

**Le 28 novembre 2010, le peuple suisse pourra enfin voter sur l'initiative populaire pour le renvoi des étrangers criminels. Il est temps que les étrangers qui ne respectent pas nos règles et nos lois soient systématiquement renvoyés vers leurs pays d'origine. En effet, pour l'UDC il est important que celles et ceux qui souhaitent vivre dans notre pays sachent que nos règles sont valables pour tous.**



par Alice Glauser, conseillère nationale, Champvent (VD)

L'économie suisse a eu et aura toujours besoin de la main-d'œuvre étrangère. Ces travailleurs ont grandement contribué à la croissance de nombreuses entreprises.

Cependant, lors d'une année de crise comme l'a été 2009, l'afflux massif vers le marché du travail suisse devient un problème. En 2009, malgré la crise, plus de 138'000 nouveaux étrangers ont immigré en Suisse. Si on y ajoute les 43'000 naturalisés et le nombre record de travailleurs frontaliers, ce chiffre est encore plus impressionnant.

Il est d'autant plus problématique que tous les étrangers n'entrent pas en Suisse empreints de bonnes intentions. Nombreux souhaitent profiter de notre généreux système social ou se tournent vers la criminalité. Notre système ne doit désormais plus l'accepter. Les immigrés sont tenus de respecter nos règles et nos lois.

Les us et coutumes des étrangers diffèrent souvent fortement des nôtres et de nombreux immigrés refusent d'adopter nos normes de comportement. Ceux qui désirent vivre et travailler en Suisse doivent s'adapter et ne pas violer la loi.

La gauche conteste systématiquement les chiffres à ce sujet. Le fait est notamment qu'en 2009, plus de 70 % des auteurs d'infractions détenus dans nos prisons étaient des étrangers. Plus de la moitié (51,2 %) des adultes condamnés étaient des étrangers. C'est ce que démontrent les chiffres de l'Office fédéral de la statistique. Si l'on observe plus spécifiquement les crimes graves tels les viols ou les homicides intentionnels, la proportion monte à 60 %. La situation est donc claire : les étrangers auteurs d'infractions doivent être renvoyés. Une telle mesure donnera un signal tout aussi clair aux autres immigrés.

On nous oppose régulièrement l'argument qu'il serait aujourd'hui déjà possible de prononcer des expulsions judiciaires. Reste alors à savoir pourquoi cela n'arrive pratiquement jamais. La réponse est simple : parce que l'application des lois diffère for-

tement d'un canton à l'autre. Certains font usage de leur pouvoir d'appréciation, d'autres y renoncent totalement. De plus, les procédures de renvoi sont longues et il existe de nombreuses voies de recours. Pour obliger les cantons à exécuter les décisions fédérales en matière de renvoi, l'UDC exige une formulation ressortant directement de la Constitution fédérale.

Les opposants à l'initiative pour le renvoi reprochent à l'UDC sa prétendue incompatibilité avec le droit international, parce qu'il serait illicite de renvoyer des réfugiés et qu'une telle mesure affecterait les familles. En réalité, l'art. 8 al. 2 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) prévoit expressément que l'État peut s'ingérer dans la structure familiale existante si la sécurité nationale, le bien-être économique du pays ainsi que le maintien de l'ordre sont menacés. Telle est justement la raison d'être de l'initiative pour le renvoi. Le renvoi de réfugiés fait d'ailleurs l'objet d'une réglementation similaire.

**Le 28 novembre 2010, afin d'améliorer la réputation des nombreux étrangers vivant dans notre pays qui sont prêts à s'intégrer, qui travaillent et qui font preuve d'un comportement correct, l'initiative pour le renvoi des étrangers criminels doit être acceptée et le contre-projet d'empêchement doit donc être rejeté.**

Votation du 28 novembre 2010:

**Oui à l'initiative pour le renvoi**  
Plus d'infos: [www.udc.ch](http://www.udc.ch)



Publireportage

# 10 ans de système HAT

## Déjà plus de 10 000 kilomètres de conduites de chauffage au sol assainies de l'intérieur.

Avec son système HAT, LSE System AG a révolutionné l'assainissement du chauffage au sol. A l'occasion de notre anniversaire «10 ans de système HAT», nous vous invitons à fêter avec nous cette «success story». Nous vous accordons une remise de 50% sur l'analyse d'état de votre chauffage au sol et, le cas échéant, vous conseillons sur les éventuelles mesures d'assainissement à prendre.



Conduite de chauffage au sol en plastique, encrassée et fragilisée



Protection durable grâce au système HAT / la conduite à paroi renouvelée

Depuis 10 ans, les chauffages au sol devenus anciens n'ont plus besoin d'être remplacés: le plus souvent ils peuvent être assainis à moindres frais de l'intérieur – sans casser les planchers. Et sans bruit, sans interruption de l'activité ni déménagement, et à un coût nettement plus avantageux qu'un assainissement complet.

### Le problème

Entre les années 1970 et le début des années 1990 notamment, les circuits de chauffage au sol ont été réalisés avec des conduites en matière plastique. En raison de sa structure moléculaire, cette matière est devenue perméable à l'oxygène et s'est fragilisée. Le processus de vieillissement permet à l'oxygène de migrer dans le circuit de chauffage fermé et d'attaquer les éléments métalliques de l'installation. Des particules de rouille et des dépôts obturent les circuits de chauffage. Conséquences: certaines pièces deviennent difficiles à chauffer et la demande énergétique en résultant fait augmenter les factures de chauffage. Si rien n'est fait, l'humidité gagne la maçonnerie et, au pire des cas, l'ensemble du système peut tomber en panne.

Il est contradictoire de rincer les conduites avec de l'eau. En effet, cette opération ne fait qu'aggraver le problème, car le rinçage apporte de l'oxygène frais dans le circuit fermé. En présence d'une teneur en oxy-

gène plus élevée, les pièces métalliques du circuit sont plus facilement attaquées, augmentant le volume de dépôts. Un cercle vicieux qui peut entraîner la panne totale des circuits de chauffage

### Analyse de l'eau

L'analyse de l'eau fournit des indications précises sur le degré de fragilisation des conduites en plastique, lui-même basé sur l'analyse des paramètres en présence. Aujourd'hui encore, cette méthode est sous-estimée. Les méthodes d'analyse intégrant un faible nombre de paramètres, comme par exemple le pH ou la conductivité de l'eau, sont insuffisantes. L'eau du circuit de chauffage prélevée est analysée sur place dans un laboratoire de pointe et, 60 minutes plus tard, l'analyse renseigne sur l'état des conduites et les risques encourus.

### L'assainissement

L'analyse d'état précoce permet de faire des économies par la prévention. Si les conduites en plastique commencent à se fragiliser et que leur état est diagnostiqué de manière précoce, l'assainissement du circuit de chauffage par l'intérieur peut éviter le remplacement de l'ensemble du système. Dans un premier temps, l'eau restant dans le circuit de chauffage est vidangée à l'aide d'air comprimé spécial et recyclée de manière écologique. Ensuite, il faut nettoyer la paroi intérieure des conduites. L'effet de ce nettoyage est similaire à celui du papier de verre. On utilise pour cela un compresseur spécial qui injecte sous pression un mélange abrasif sans produits chimiques composé selon l'état de l'installation. En passant dans le circuit, ce mélange élimine les dépôts de boues et les incrustations. Même

les coudes et intersections les plus isolés sont nettoyés. A l'extrémité du circuit, la machine recycle le mélange de granulat et de dépôts dus à la corrosion. La conduite est maintenant lisse.

Le volume de résine époxy requis pour l'assainissement intérieur du circuit est prélevé par une machine de mélange et de dosage entièrement automatique. Ensuite, la résine est injectée uniformément par air comprimé, adhère à tous les recoins du circuit et recouvre l'intérieur des conduites d'une deuxième peau jusqu'à ce que l'excès de produit ressorte de l'autre côté du circuit. La pression et le volume d'air sont ensuite réduits immédiatement pour que la résine époxy adhérente à la paroi ne puisse pas s'échapper.

Le revêtement stoppe le processus de vieillissement et prévient toute fragilisation des conduites. Au bout de 48 heures, la résine époxy est dure et résiste aux contraintes. Les conduites anciennes ont été complètement renouvelées. Et, preuves à l'appui, la vie utile du chauffage au sol est augmentée d'au moins vingt ans.

Pour en savoir plus sur l'assainissement de votre chauffage par le sol:

**LSE-System AG**  
**Park Rohrbühl**  
**Sihleggstr. 23, 8833 Wollerau**  
**Infoline gratuite 0800 42 00 42**  
**Fax 044 786 79 10**  
**info@lse-system.com**  
**www.hat-system.com**

## Grande offre anniversaire:

«10 ans de système HAT, l'assainissement du chauffage au sol par l'intérieur»

**Remise de 50%**

Remise anniversaire de 50% sur l'analyse d'eau de votre chauffage au sol: seulement 395 francs au lieu de 790 francs. Cette analyse comprend un diagnostic d'état et, le cas échéant, un conseil sur les éventuelles opérations d'assainissement à réaliser.



Oui, veuillez analyser l'état de mon chauffage au sol au demi-tarif.

Nom	Prénom
Rue	NPA/Localité
Année de construction de votre propriété	Votre numéro de téléphone
Date	Signature

### A envoyer par courrier ou fax à:

LSE System AG 8832 Wollerau  
Sihleggstr. 23 Fax: 044 786 79 10 / Infoline gratuite 0800 42 00 42

## Non au contre-projet inutile du Parlement

Quand un pays ne parvient même plus à expulser les étrangers véritablement criminels de son territoire, la situation est extrêmement alarmante. L'initiative de l'UDC pour le renvoi se contente d'exiger ce qui va de soi dans la plupart des autres Etats.



par Luzi Stamm, conseiller national, Baden-Dättwil (AG)

Imaginez que vous quittez la Suisse pour vous établir dans un autre pays : l'Espagne, les États-Unis, la Thaïlande ou ailleurs. Que pensez-vous qu'il arriverait si vous vous faisiez prendre pour trafic de drogue, vol par effraction ou autre ?

Les autres pays ne tolèrent pas que quelqu'un immigré et devienne criminel. Chaque pays a le droit évident d'expulser les auteurs d'infractions étrangers, tels les dealers de drogue ou les cambrioleurs. Ailleurs, il ne viendrait à l'idée de personne de qualifier cela de « contraire au droit international ». Une condamnation, éventuellement une peine privative de liberté et ensuite l'expulsion du pays : c'est ainsi que procède d'ordinaire tout État de droit.

Les opposants à l'initiative pour le renvoi ont élaboré un contre-projet, au sujet duquel il doit être signalé qu'il ne changera pas grand-chose à la situation. Le contre-projet

contient en effet la clause générale selon laquelle le droit international devrait être « respecté ». Si le contre-projet est accepté dans les urnes, il est à prévoir que les autorités et tribunaux suisses argueront par la suite qu'un renvoi est impossible dès lors qu'il existe une quelconque disposition de droit international contraire. Un auteur d'infraction pourrait invoquer tous les traités internationaux, de la Convention européenne des droits de l'homme à l'Accord de libre circulation des personnes de l'UE. Un auteur d'infraction pourrait faire valoir, contre son renvoi, le fait qu'il réside en Suisse depuis longtemps, qu'il y est marié, qu'il y a de la famille, que le renvoi violerait son intégrité personnelle etc. L'acceptation du contre-projet inciterait d'autant plus les auteurs d'infractions à résister à travers de longues procédures judiciaires. Il y aurait une forte probabilité qu'ils finissent par rester en Suisse.

Le contre-projet contient en outre une « disposition d'intégration ». À sa lecture, on pourrait croire que c'est de la

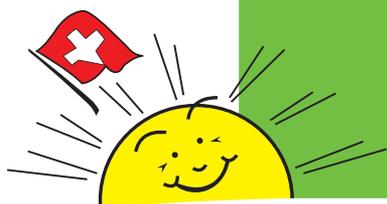
faute de la Suisse si des étrangers deviennent criminels dans notre pays. La criminalité serait une conséquence du fait que la Suisse se préoccuperait trop peu de l'intégration des nouveaux immigrés. Il ne fait aucun sens d'exiger de la Suisse, en lien avec l'expulsion d'auteurs d'infractions, le financement d'onéreux « programmes d'intégration ». Cela dénote une mentalité totalement erronée, notre pays n'étant en aucun cas coupable si des étrangers abusent de l'hospitalité qui leur est donnée et commettent des infractions pénales.

Il convient enfin de mentionner que le contre-projet ne contient aucun délai (l'initiative UDC fixe un délai de cinq ans). Le contre-projet laisse donc ouverte la possibilité qu'un étranger renvoyé revienne rapidement en Suisse après un bref séjour dans sa patrie.

Ceux qui viennent chez nous doivent être prêts à s'adapter et à respecter nos règles et nos lois. L'initiative UDC pour le renvoi inscrit un principe important dans la Constitution – elle n'est dirigée que contre les véritables criminels. Après un « oui » dans les urnes, le Parlement pourra fixer les règles détaillées dans une loi. Le contre-projet empêche les renvois, c'est pourquoi il doit être clairement rejeté.

“ *Le contre-projet empêche les renvois, c'est pourquoi il doit être rejeté.* ”

Votation du 28 novembre 2010:  
**Non au contre-projet**  
Plus d'infos: [www.udc.ch](http://www.udc.ch)



# 12 Assemblée des délégués

## L'UDC se montre claire pour plus de sécurité

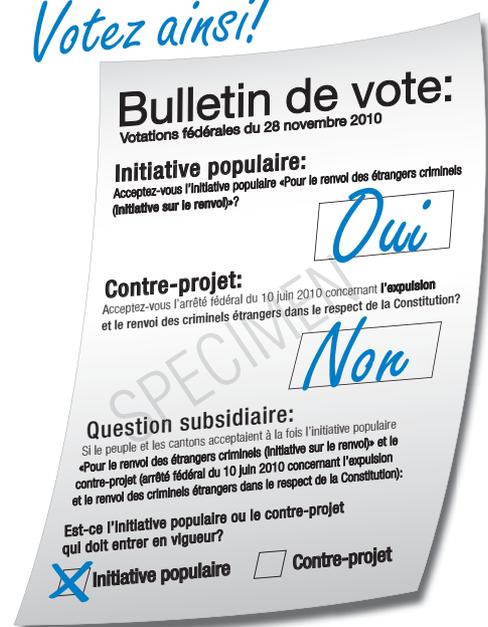
600 personnes se sont rendues le 28 août 2010 à Baar (ZG) afin de prendre position sur les votations fédérales du 28 novembre 2010. Les délégués ont voté à l'unanimité avec 415 voix en faveur de l'initiative pour le renvoi des étrangers criminels et ont refusé aussi à l'unanimité avec 416 voix le contre-projet inutile. De même, le refus de l'initiative socialiste en faveur de l'harmonisation fiscale a été fortement exprimé par 379 voix contre une voix favorable.



A gauche: Mauro Tuena (chef du groupe UDC Ville de Zurich) arrive à l'assemblée avec Natalie Rickli, conseillère nationale. A droite: Les délégués ont rejeté à l'unanimité le contre-projet à l'initiative pour le renvoi des étrangers criminels.



Votez ainsi!



A gauche: Les vice-présidents Adrian Amstutz, Nadja Pieren et Caspar Bader chantent l'hymne national avec Ueli Maurer, conseiller fédéral. A droite: Jean-François Rime, conseiller national passe devant le drapeau suisse en arrivant à l'assemblée des délégués.



A gauche: Yvan Perrin, vice-président, et Toni Brunner, président du parti, mettent au point les derniers détails. Au milieu: Ueli Maurer, ministre de la Défense s'est entretenu sur l'état de la sécurité en Suisse. Il a reçu une longue ovation des délégués. A droite: 600 personnes se sont réunies à Baar le samedi 28 août pour participer à l'assemblée.



# Investir pour la sécurité de la Suisse

Il n'y pas de sécurité gratuite. La sécurité a un coût. Notre armée est désormais à la croisée des chemins : il s'agit de déterminer si ceux parmi nos concitoyens qui sont chargés d'assurer notre défense recevront également les moyens nécessaires pour accomplir leur mission. Ceux qui refusent le meilleur équipement possible à nos soldats prennent en fin de compte la responsabilité de victimes inutiles.



par Ueli Maurer, conseiller fédéral, chef du DDPS

La sécurité a un coût. La conscience de ce fait s'est perdue au cours des dernières années. La décision prise sur le remplacement du Tiger met en évidence une réalité ignorée depuis longtemps.

D'une part, l'armée a dû réaliser d'importantes économies au cours des dernières années. La prétendue certitude de paix après la chute du mur de Berlin a amené de nombreuses personnes à croire que la sécurité était une situation naturelle, donc gratuite. Elles oublièrent que la sécurité implique des efforts, du travail et des frais.

D'autre part, certains au sein de l'armée avaient nourri des ambitions présomptueuses. Ils souhaitaient marcher dans les rangs des plus grands et ont chargé sur leurs épaules un sac à dos trop lourd. On a voulu adopter les standards de l'OTAN. Il y a donc eu beaucoup de réformes pour beaucoup d'argent; on a acquis beaucoup d'équipements trop chers pour notre armée de milice. Là encore la sensibilité aux coûts s'est perdue.

Nous souffrons des conséquences de cette illusion d'une sécurité gratuite,

tout comme des conséquences de ce désir de faire partie du club. Durant quelques années, illusions et souhaits l'ont emporté sur le sens des réalités.

## Quelle sécurité voulons-nous ?

Après l'euphorie, la raison reprend ses droits. Le mal de crâne après l'ivresse n'est pas agréable, c'est compréhensible. Nous sommes toutefois en mesure d'analyser les faits avec les idées claires et sans nous laisser bernier.

Une première étape a été le Rapport sur la politique de sécurité. Une autre, l'ajournement de l'achat d'avions. Et la prochaine étape sera le Rapport sur l'armée. Nous franchissons toutes ces étapes vers une armée destinée à la milice, une armée dans laquelle les citoyens veillent à la sécurité de leur pays.

L'armée n'est pas un but en soi. L'argent que l'armée nous coûte est un investissement dans la sécurité et dans l'avenir de notre Suisse. Quand nous achetons des armes, nous achetons des instruments nous permettant de préserver la paix. Quand nous formons des soldats, nous les formons à garantir notre sécurité.

Tout cela a un prix mais rapporte à long terme. C'est pourquoi nous devons maintenant répondre à l'importante question: quelle sécurité voulons-nous? J'insiste : VOULONS-nous! Il ne s'agit qu'une question de volonté. Ce n'est pas une question d'argent. Nous devons simplement décider pour

quoi nous voulons le dépenser. Les charges liées à la défense ne représentent que 8 % des dépenses de la Confédération, alors qu'il y a vingt ans, la proportion était de 18 %.

En ce qui concerne le budget de la défense, la Suisse compte aujourd'hui déjà parmi les lanternes rouges sur le plan européen. Contrairement aux autres États, nous négligeons donc les investissements dans le domaine de la sécurité. La sécurité est indissociable de la stabilité économique et sociale. Et sans stabilité, pas de prospérité. Quiconque joue avec la sécurité joue ainsi avec notre prospérité.

## Réfléchir aux conséquences

C'est inquiétant. Mais ce qui est encore plus inquiétant est que, si un événement venait à se produire, nous devrions envoyer nos soldats au combat munis d'un équipement insuffisant.

Il incombe au Conseil fédéral et au Parlement de décider. Et leur décision aura de fortes répercussions. Il ne s'agit pas d'une question de comptabilité. Il s'agit de savoir quelle attitude la Suisse adoptera pour l'avenir.

Ceux qui refusent le meilleur équipement possible à nos soldats prennent la responsabilité de victimes inutiles. Nous sommes au-devant de décisions importantes et lourdes de conséquences. Quiconque n'est pas prêt à accorder les moyens requis pour l'équipement joue avec la vie de ceux qui accomplissent le service militaire.

# 14 Concours & Shop UDC

## Où est-ce?



La bonne réponse était: **Urnäsch (AR)**.

Vous avez été 105 lecteurs du SVP-Klartext et de Franc-parler à participer à notre concours. Nous avons reçu 89 bonnes réponses et avons procédé à l'élection du vainqueur par tirage au sort.

**Jack Spalinger** de Marthalen (ZH) est l'heureux vainqueur de la corbeille paysanne.

Lea Sager, Marlies Lanz, Hans Müller, Maria Demont et Willi Bachmann ont chacun gagné une casquette suisse.

Un grand merci à **Erich von Siebenthal**, conseiller national de Gstaad (photo) qui a préparé la corbeille paysanne. Les prix seront envoyés par poste aux gagnants dans les jours à venir.



## Commandez en ligne:

[www.udc.ch](http://www.udc.ch)



..... ex. ballon de foot UDC	25.-	..... ex. Pin's croix suisse	7.-
..... ex. porte-documents UDC	49.-	..... ex. Pin's logo UDC	7.-
..... ex. cravatte croix CH min.	50.-	..... ex. Pin's «UDC Gold»	7.-
..... ex. cravatte croix CH max.	50.-	..... ex. Post-it, bloc de 50	2.-
..... ex. cravatte UDC	50.-	..... ex. couteau suisse	20.-
..... ex. bonbons UDC	5.-	..... ex. autocollants (27/page)	5.-
..... ex. briquet UDC	5.-	..... ex. stylo UDC	2.50
..... ex. sac à dos UDC	10.-	..... ex. jeu de carte jass	3.-
		... franc.	... allemand.

Nom: ..... Prénom: .....  
 Adresse: ..... NPA: ..... Lieu: .....  
 Mail: ..... Téléphone: .....

### Prière de nous renvoyer le talon:

Secrétariat général UDC, Case postale 8252, 3001 Berne, par fax au 031 300 58 59 ou par e-mail à [gs@svp.ch](mailto:gs@svp.ch)

### Impressum

Tirage: 10 000 exemplaires

Edition: Stiftung SVP-Parteizeitung

Adresse: Franc-parler, Case postale 8252, 3001 Berne  
[franc-parler@udc.ch](mailto:franc-parler@udc.ch)

Abonnement: Fr. 35.- pour les non-membres.  
 Gratuit pour les membres.

Périodicité: mensuelle

Imprimerie: Zofinger Tagblatt AG, Henzmannstrasse 20  
 4800 Zofingen, [www.ztonline.ch](http://www.ztonline.ch)

Annonces: Kevin Grangier  
[franc-parler@udc.ch](mailto:franc-parler@udc.ch)

Collaborateurs: Michèle Berger, Kevin Grangier  
 Crédit photo: Page 12: © Dany Schär - [www.dany-schaer.ch](http://www.dany-schaer.ch)

# Parlons du foulard et de la politique scolaire

L'interdiction des couvre-chefs clarifie les choses à l'école. Pour le foulard, une exception n'est pas nécessaire, car il n'est pas protégé par la liberté de religion. Ceux qui affirment le contraire se mettent au service de ceux qui veulent affaiblir nos valeurs et notre pays.



par Stefan Kölliker, conseiller d'Etat, chef de l'instruction publique st-galloise, Bronschhofen (SG)

Qu'est-ce qui m'amène à m'exprimer au sujet des couvre-chefs à l'école? Dans les écoles st-galloises, il y a certains conflits au sujet des couvre-chefs. Les fondamentalistes s'en mêlent. Dès le début, ils ont mis nos conseils scolaires sous pression en prétendant qu'il n'y avait pas d'autre solution que d'accepter le foulard. Sinon, ils menacent de porter plainte auprès de tous les tribunaux, et « jusqu'à Strasbourg ». Ces incidents et leurs suites ont insécurisé les communes, et elles nous ont demandé conseil.

## Document du conseil de l'éducation

Nous nous sommes donc exprimés au sein du conseil de l'éducation. Notre document contient quatre déclarations: dans le cadre de l'école, on n'est pas supposé subir tout type de développement des individus. Un bâtiment scolaire est le lieu où les tâches éducatives sont remplies. Cela se passe dans la com-

munauté, les individus doivent faire passer leurs intérêts personnels après ceux de la communauté. Des prescriptions concernant l'habillement favorisent la concentration, l'honnêteté et l'acceptation de l'enseignement. La liberté de religion est un droit important, qui prévaut sur certains autres droits. C'est pour cela qu'on ne peut pas se prévaloir sans limites de la liberté de religion, sinon l'Etat est mené en bateau. La liberté de religion protège la religion selon ses préceptes et non selon les désirs des croyants. Le foulard n'est pas un symbole religieux prescrit par la religion, comme le soulignent eux-mêmes de nombreux représentants de l'Islam. Il n'est donc pas protégé par la liberté de religion.

## Réactions à la circulaire

J'ai reçu de nombreuses réactions positives à notre lettre circulaire, en particulier de la part d'enseignants et des milieux scolaires. J'ai perçu un certain soulagement, dû au fait que quelqu'un a finalement le courage de briser le tabou et d'ouvrir la discussion sur ce thème.

D'autres réactions me reprochaient de monter en épingle un problème de détail, pour éviter d'affronter des questions plus importantes. C'est

faux. Ma politique scolaire fonctionne et elle suit la bonne direction: nous avons défini des orientations précises dans des domaines comme le renforcement des enseignants, la création d'un meilleur transit entre le jardin d'enfant et le primaire, l'ouverture de l'école secondaire aux bons élèves, une meilleure gestion de l'enseignement particulier ou encore une organisation plus claire du niveau intermédiaire.

## Nous avons besoin de stabilité

Ceux qui veulent développer l'école uniquement en procédant à des réformes précipitées, et sans renoncer aussi parfois à certaines nouveautés ou limitations, peuvent ne pas apprécier ma politique. Ce ne sont pas les réformateurs et les expérimentateurs qui sont au centre de mes préoccupations, mais les élèves et les enseignants.

Ce qui fait que le développement de l'école est positif, ce n'est pas le fait d'y introduire sans arrêt des nouveautés, mais plutôt le fait que les nouveautés apportent une plus-value aux élèves et aux enseignants. Ce que nous devons apporter à nos écoles, ce n'est pas du changement avant tout, mais un environnement stable pour l'enseignement. C'est cela qui garantit le succès de l'école. Cette vision m'amène

aussi à dire « Stop », lorsque je dois faire le bilan des projets de réformes. Je l'ai toujours souligné depuis mon entrée en fonction. Et je continue à l'appliquer de façon cohérente.

**Point de vue de l'UDC: pour les enseignants et les élèves qui fréquentent les écoles et les universités officielles, le port du voile ou de la burka est interdit.**





## 20 ANS, L'ÂGE DIFFICILE POUR VOTRE CHAUFFAGE AU SOL.

À 20 ans, votre chauffage au sol entame une phase critique de son existence: pannes, fuites et dégâts des eaux peuvent alors survenir. Si vous n'agissez pas à temps, vous risquez un chantier de plusieurs mois chez vous et perdez beaucoup d'argent. Pas avec nous: nous analysons la situation à l'aide de méthodes scientifiques. Si nécessaire, nous assainissons. De l'intérieur. Sans chantier. Dans le calme, avec précaution, rapidité et sans coût excessif. Grâce à notre système unique, mondialement breveté et éprouvé. Le reste n'est qu'un jeu d'enfant.



ASSAINIR AU LIEU DE REMPLACER.

INFOLINE GRATUITE: 0800 42 00 42  
WWW.HAT-SYSTEM.CH